

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

République Française
Département de
L'Aveyron

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° D2025-064

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, dûment convoqués le **05 décembre 2025**.

Présents :	BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPESTIT Philippe, THOMAS Rémi et VICENTE Florian. Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	ARIZA Emmanuelle (pouvoir à LEPESTIT Philippe), BERNARD Jean Luc (pouvoir à CADAUX Didier), DELMAS Corinne (pouvoir à CARRIERE Edith), FORT Dominique (pouvoir à CHUREAU Esther), GALTIER Samuel (pouvoir à THOMAS Rémi), MUYS Elisabeth (pouvoir à VICENTE Florian).
Absent(s) excusé(s) :	LOPEZ Emilie
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	18
Vote(s) Pour :	15
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	3

Publiée le :

12 DEC. 2025

Transmise au Représentant de l'Etat le :

12 DEC. 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. VICENTE Florian** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Principal 2025 : Décision modificative n°02

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°02 est nécessaire pour :

Point 1 : ajuster les crédits entre plusieurs chapitres pour prendre en compte des dotations aux amortissements plus importantes que prévues initialement ainsi que pour reverser la part à la Commune de Creissels de la subvention France Services (la subvention prévue de 50 000 € a été bonifiée de 5 000 € en cours d'année 2025, ce qui induit un reversement de la moitié à Creissels).

Point 2 : intégrer les écritures de clôture du budget lotissement après validation du SGC.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

République Française
Département de
L'Aveyron

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° D2025-064

Point 1 :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 7498 : Autres reversements sur dotations et participat		2 100,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 100,00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		1 312,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		1 312,00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 412,00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 412,00 €			
Total	3 412,00 €	3 412,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		116 500,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		116 500,00 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	116 500,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	116 500,00 €			
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments				1 312,00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				1 312,00 €
R 1641 : Emprunts en euros			1 312,00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			1 312,00 €	
Total	116 500,00 €	116 500,00 €	1 312,00 €	1 312,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Point 2 :

Pour prendre en compte les écritures de clôture du lotissement, et suite à la validation du SGC :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
cettes	Prévision budgétaire totale	A 0,00	2 894,35	2 894,35
	Recettes réalisées (1)	B 0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00
penses	Autorisation budgétaire totale	D 79 328,49	3 331,07	82 659,56
	Dépenses réalisées (1)	E 79 328,49	3 330,57	82 659,06
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00
éférences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E -79 328,49	-3 330,57	-82 659,06
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 121 197,87	436,72	121 634,59
	Excédent /déficit	G + H 41 869,38	-2 893,85	38 975,53
éférence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F 0,00	0,00	0,00
	Excédent /déficit	G + H + 41 869,38	-2 893,85	38 975,53
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F 0,00	0,00	0,00

Les écritures seront lui suivantes :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
Total	2 893.85 €		2 893.85 €	
INVESTISSEMENT				
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement				41 869.38 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté				41 869.38 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
Total			2 893.85 €	41 869.38 €
Total Général		0.00 €		38 975.53 €

Ce qui nous donnent la décision modificative globale et complète suivante :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté			2 893.85 €	
D 7498 : Autres reversements sur dotations et participat		2 100.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 100.00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	2 893.85 €			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		1 312.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		1 312.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	3 412.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	3 412.00 €			
Total	6 305.85 €		6 305.85 €	
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		116 500.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		116 500.00 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	116 500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	116 500.00 €			
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement				41 869.38 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté				41 869.38 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement			2 893.85 €	
R 2804182 : Amort. subv org publics divers - Bâtiments				1 312.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				1 312.00 €
R 1641 : Emprunts en euros			1 312.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			1 312.00 €	
Total	116 500.00 €		116 500.00 €	4 205.85 €
Total Général		0.00 €		38 975.53 €

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° D2025-064

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

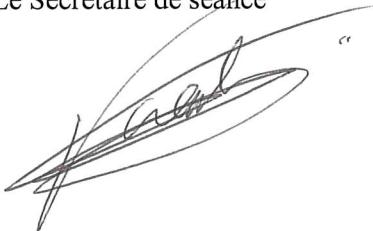
3 abstentions M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian

ADOPTE, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 11 décembre 2025

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Monsieur Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RE COURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.